



L'entrepreneur dans le libertarisme de gauche, une discussion critique

Jean-Sébastien Gharbi

DANS **REVUE DE PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE** 2014/1 Vol. 15 , PAGES 99 À 134
ÉDITIONS **VRIN**

ISSN 1376-0971

ISBN 9782711652105

DOI 10.3917/rpec.151.0099

Date de mise en ligne : 27/10/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-de-philosophie-economique-2014-1-page-99?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Vrin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

L'ENTREPRENEUR DANS LE LIBERTARISME DE GAUCHE, UNE DISCUSSION CRITIQUE

JEAN-SÉBASTIEN GHARBI*

Résumé

L'objectif de ce papier est double : d'une part défendre l'idée que la théorie de la justice proposée par le libertarisme de gauche fait de la figure de l'entrepreneur une éminence grise, centrale, bien que très rarement mentionnée et, d'autre part, discuter les critiques qui ont été adressées à cette théorie de la justice.

Mots-clés : entrepreneur, libertarisme de gauche, justice sociale, propriété de soi, choix social.

Abstract

The aim of this paper is two-fold: to argue that the theory of justice of left-libertarianism implies the entrepreneur – a notion rarely mentioned and yet central to understand this theory of justice – as a “grey eminence” and to challenge the criticisms aimed at this theory.

Keywords: Entrepreneur, Left-Libertarianism, Social Justice, Self-Ownership, Social Choice.

* Aix-Marseille University (Aix-Marseille School of Economics), Cnrs et Ehess, jsgharbi@gmail.com. Des versions antérieures de ce texte ont nettement bénéficié de remarques et commentaires de Claude Gamel, Jean Magnan de Bornier, Yves Meinard, Cléa Sambuc et de deux rapporteurs anonymes. L'auteur reste bien évidemment seul responsable des défauts qui subsistent. Ce travail a bénéficié d'un financement par l'European Union Seventh Framework Programme (FP7/2007-2013) sous le numéro d'agrément n°PIRSES-GA-2012-317767.

Classification J.E.L. : D63, H20, P14, P16.

INTRODUCTION

Le libertarisme de gauche, son nom suffit à le mettre en évidence, se trouve à la fois en continuité et en rupture avec le libertarisme classique (souvent aussi appelé « libertarisme de droite »). Et lorsqu'on sait l'importance qu'un auteur emblématique du libertarisme de droite comme Kirzner a donnée à l'entrepreneur dans le fonctionnement de l'économie, il apparaît évident que les libertariens de gauche se trouvaient dans l'obligation de choisir entre accepter la position de Kirzner ou développer une théorie alternative.

S'intéresser à la figure de l'entrepreneur dans le libertarisme de gauche pourrait toutefois sembler paradoxal. En effet, les références à l'entrepreneur dans ce courant théorique sont très rares – et, pour tout dire, le terme « entrepreneur » y est assez peu utilisé. On aurait néanmoins tort de juger de la portée de cette figure centrale de la tradition libérale dans le libertarisme de gauche en se basant uniquement sur la fréquence des occurrences du terme : ce n'est que sur le plan terminologique que l'entrepreneur s'efface et cette figure demeure une clé de lecture de la théorie de la justice développée par les libertariens de gauche.

Il ne semble en effet pas exagéré de dire que la totalité de la théorie défendue par les libertariens de gauche peut être comprise comme une réponse à la théorie kirznerienne de l'entrepreneur. De même que toute la théorie économique de la justice des libertariens de gauche est une discussion critique de la théorie de la propriété défendue par les libertariens de droite, de même toute cette théorie économique de la justice est une discussion (critique) de leur théorie de l'entrepreneur. Et cela tout simplement parce que la théorie de l'entrepreneur des libertariens de droite se ramène entièrement à leur théorie de la propriété. Ainsi Kirzner peut-il expliquer que le fondement de sa conception de l'entrepreneur comme celui qui « perçoit et exploite les opportunités que les autres n'ont pas vues sur le marché » (Kirzner 1978, p. 18) repose sur « l'éthique des

découvreurs-possesseurs (*finders-keepers ethics*) » (*ibid.*, p. 17) – laquelle n'est qu'une variante du droit du premier occupant¹ classiquement défendu par les libertariens de droite (Rothbard, D. Friedman, Nozick).

Pour comprendre en quoi la théorie de la propriété des libertariens de droite s'identifie à leur théorie de l'entrepreneur, il faut garder en tête que la théorie de l'entrepreneur n'est, chez eux, qu'une théorie de la création de la richesse et de sa juste répartition. Leur opposition à toute forme de redistribution des revenus issus du travail, associée à leur affirmation qu'il n'y a de revenus qu'issus du travail, les amènent à présenter toute forme de redistribution des revenus comme comparable à du travail forcé², à une forme de vol³ socialement organisé (mais qui n'en demeure pas moins illégitime),

1. Dans son article de 1978, Kirzner explique en quoi sa position est différente de celle défendue par Nozick : *It should be noted that the ownership-by-creation is quite different from ownership-by-just-acquisition-from-nature (as the latter is spelled out in, say, Nozick's entitlement theory). Ownership by acquisition occurs against the prior background of given unheld resources (even if no one is aware of their very existence). Acquisition is, in fact, a kind of "transfer" (from nature to the first holder). Ownership by creation, on the other hand, involves no notion of transfer at all. The finder-creator has spontaneously generated hitherto non-existent resources, and is seen, therefore, as their natural owner* (Kirzner 1978, p. 18). Tout en reconnaissant une nuance entre les deux règles d'acquisition, on doit toutefois noter que Nozick et Kirzner défendent *in fine* tous deux le droit du premier occupant.

2. La citation célèbre de Nozick selon laquelle *taxation from earnings of labor is on a par with forced labor* (Nozick 1974, p. 169) est tirée d'un chapitre intitulé « Redistribution and Property Rights » (Nozick 1974, p. 167-174). Il est donc contextuellement bien clair que la redistribution à laquelle s'oppose Nozick en l'occurrence est *l'imposition en vue de redistribution* – et non l'imposition en général. Pour appuyer cette idée, il convient de rappeler que l'« État minimal » défendu par Nozick a des frais de fonctionnement et qu'il se trouve donc à la fois dans l'obligation et en droit de procéder à certains prélèvements afin de pouvoir remplir sa fonction de garant des droits individuels (1974, p. 26-28). Nozick insiste toutefois sur le fait qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, de redistribution. Le minarchisme de Nozick se trouve donc en accord avec l'anarcho-capitalisme d'un Rothbard ou d'un David Friedman seulement au sujet des prélèvements à visée redistributive – puisque l'anarcho-capitalisme refuse, contrairement au minarchisme nozickéen, la légitimité de *tout* prélèvement, que sa visée soit redistributive ou pas.

3. *The State habitually commits mass murder, which it calls "war," or sometimes "suppression of subversion"; the State engages in enslavement into its military forces, which it calls "conscription"; and it lives and has its being in the practice of forcible theft, which it calls "taxation." The libertarian insists that whether or not such practices are supported by the majority of the population is not germane to their nature : that, regardless of popular sanction, War is Mass Murder, Conscription is Slavery, and Taxation is Robbery. The libertarian, in short, is almost completely the child in the fable, pointing out insistently that the emperor has no clothes* (Rothbard 1973, p. 23-24).

ou encore, avec une indiscutable emphase, à une éviscération⁴. Se plaçant à cet égard dans le prolongement du libéralisme classique, les libéraux de gauche admettent, d'une part, qu'une théorie de l'entrepreneur ne peut qu'être une théorie de la propriété et, d'autre part, qu'elle a pour rôle de préciser les modalités de répartition légitime de la richesse. Toutefois, les libéraux de gauche s'opposent fermement à leurs homologues de droite en affirmant qu'une *certaine* forme de redistribution des revenus est non seulement socialement souhaitable, mais aussi légitime et nécessaire.

Parce que cette question de la légitimité de la redistribution des revenus était l'enjeu direct de la théorie de la propriété et de l'entrepreneur défendue par les libéraux de gauche, les discussions critiques de leurs positions se sont focalisées dessus. La position critique la plus souvent adoptée se réfère aux articles de Barbara Fried (2004) et/ou de Mathias Risse (2004) qui ont pour point commun de tenter de montrer que la défense de la redistribution des revenus par les libéraux de gauche rend leur position incohérente. Cette accusation d'incohérence, très largement reprise par la littérature, nous semble mal fondée comme nous entreprendrons de le montrer. Néanmoins, et d'une façon qui semblera peut-être inattendue, cette défense du libéralisme de gauche ne nous conduira pas à conclure en faveur de ce courant, mais à insister sur une faiblesse que ce premier débat a selon nous masquée en monopolisant l'attention. Cette faiblesse, qui n'a à notre connaissance jamais été discutée, nous permettra de tracer les enjeux et les limites du libéralisme de gauche.

Cet article a donc un objectif double: d'une part, défendre l'idée que la théorie de la justice proposée par le libéralisme de gauche fait de la figure de l'entrepreneur une éminence grise – centrale, bien que très rarement mentionnée –, et une fois l'importance de l'entrepreneur comme clé de lecture de cette théorie de la justice reconnue, discuter les critiques qui ont été adressées à cette théorie.

4. *No significant moral difference in kind obtains in between eliminating my ability to play softball by taking my knees away and eliminating my ability to play the market by taking my money away. Crimes against property are just crimes against persons which tend not to produce immediate sensations of pain. Theft, taxation, and disembowelment are different forms of the same kind of violation of rights* (Wheeler 1980, p. 242).

Pour ce faire, nous procéderons en trois temps. Nous présenterons, dans un premier temps, la théorie de la propriété des libertariens de gauche⁵ et montrerons qu'elle ne prend son sens plein que dans le cas de l'entrepreneur. Nous insisterons tout particulièrement sur leur traitement de la distinction entre trois types de revenus : les revenus du capital, les revenus tirés de l'utilisation des ressources naturelles et les revenus du travail *lui-même*. Dans un second temps, nous présenterons et discuterons les critiques que Fried et Risse ont proposées de cette théorie. Ce sera pour nous l'occasion d'avancer une lecture de ce courant théorique qui le distingue de l'égalitarisme libéral. Cette seconde partie nous permettra aussi, en un mouvement de défense circonstanciée du libertarisme de gauche, de montrer en quoi les critiques que Fried et Risse lui adressent manquent totalement leur cible. Nous développerons enfin, dans un troisième et dernier temps, une critique originale de la théorie des libertariens de gauche. Cette dernière partie rencontrera la question centrale, aussi bien en philosophie politique qu'en économie normative, du choix social.

1. QUELLE THÉORIE DE L'ENTREPRENEUR POUR LE LIBERTARISME DE GAUCHE ?

Dans cette première partie, nous montrerons que la figure de l'entrepreneur est la clé de lecture qui permet de donner un sens à toutes les distinctions opérées par les libertariens de gauche entre différents types de revenus. Autrement dit, nous défendrons l'idée que leur théorie de la propriété est de manière concomitante une théorie de l'entrepreneur. Nous présenterons tout d'abord les deux principes de la théorie de la propriété du libertarisme de gauche (1.1), avant de nous intéresser aux conséquences de cette théorie quant à l'utilisation des ressources naturelles et à la redistribution des revenus (1.2). Nous pourrions alors revenir sur les conséquences de cette théorie de la propriété pour la figure de

5. Une présentation du libertarisme de gauche est nécessaire dans la mesure où cette théorie est encore peu connue en France – malgré le numéro thématique que la revue *Raisons politiques* (voir Dumitru 2006a) y a consacré. Ce courant est nettement plus connu dans le monde anglo-saxon.

l'entrepreneur et notamment montrer qu'elle ne prend son tout son sens qu'en référence à cette figure (1.3).

1.2. *Les deux principes de la théorie de la propriété du libertarisme de gauche*

Le premier principe du libertarisme de gauche est la *pleine propriété de soi* qui implique la propriété de son travail et de ses fruits. La signification de ce principe est que les individus sont propriétaires d'eux-mêmes dans le même sens qu'ils peuvent l'être d'objets inanimés. La pleine propriété de soi se définit ainsi comme l'association de trois droits: 1) le droit d'user de soi-même comme on l'entend (*usus*), 2) le droit de jouir des fruits et/ou des bénéfices de cet usage (*fructus*) et 3) le droit de se vendre ou de se détruire (*abusus*). L'une des conséquences immédiates de ce premier principe est que le libertarisme de gauche s'oppose formellement à tout prélèvement sur le travail ou les fruits du travail d'un individu.

Le fait que les libertariens de gauche défendent la pleine propriété de soi les conduit à affirmer que « la justice n'exige pas qu'on aide les nécessiteux. La simple existence de besoins n'impose aucune obligation de justice envers les autres » (Vallentyne 1999, p. 872). Il convient de bien comprendre le sens de cette déclaration: elle ne consiste pas à affirmer que la solidarité entre les individus doit être proscrite, mais seulement à poser qu'elle ne peut pas être pensée comme conséquence du système des droits individuels. Dans une telle perspective, la solidarité ne relève pas du champ de la justice, mais de celui de la morale: il s'agit d'une forme de devoir qui ne correspond à aucun droit de la personne qui en bénéficie.

Chez les libertariens de gauche, la pleine propriété de soi s'identifie à la liberté « formelle » ou « négative », conçue comme absence de contrainte, c'est-à-dire comme droit de non-ingérence. Autrement dit, elle garantit que les individus ne subissent aucune contrainte exercée par autrui qu'il s'agisse d'un autre individu, d'un groupe ou d'une institution. L'individu pleinement propriétaire de lui-même doit posséder le plein *usus*, le plein *fructus* et le plein *abusus*

de lui-même⁶ car toute atteinte à sa liberté formelle constituerait une atteinte à un ou plusieurs de ces aspects et inversement.

Il semble essentiel de rappeler que ce premier principe du libertarisme de gauche est un principe commun à tous les libertariens, qu'ils soient « de droite »⁷ ou « de gauche ». C'est d'ailleurs parce qu'ils adoptent la pleine propriété de soi, aussi défendue par les libertariens de droite comme premier principe, que les libertariens de gauche revendiquent le titre de « libertariens », alors qu'ils prennent des positions tout à fait différentes de leurs homologues de droite sur un certain nombre de sujets – parmi lesquels la redistribution des revenus ou le rôle que doit avoir l'État⁸ dans le fonctionnement du système économique.

Le second principe du libertarisme de gauche est que les ressources naturelles sont la propriété des membres de la société « d'une manière égalitaire »⁹ (Vallentyne 1999, p. 875; Vallentyne,

6. Lorsqu'ils définissent la pleine propriété de soi, les libertariens de gauche ne font en général pas explicitement référence aux trois attributs classiques de la propriété que sont *usus*, le *fructus* et l'*abusus*. Toutefois, il n'est pas difficile de déceler ces trois attributs dans la définition que donne Vallentyne de la pleine propriété de soi : « 1) un droit entier de contrôle sur l'utilisation de sa personne (et donc sur les actions qu'ils subissent) ; 2) un droit entier de transférer les droits qu'ils ont à d'autres (par vente, location, don ou emprunt) ; 3) la pleine immunité fiscale pour la possession et l'exercice de ces droits » (Vallentyne 1999, p. 862).

7. Les références à la pleine propriété de soi ne sont généralement pas explicites dans les textes de Rothbard, D. Friedman, Kirzner ou Nozick qui se contentent de se référer à la liberté individuelle. À titre d'exemple, la seule référence indiscutable à ce principe dans Nozick (1974) est : *[That] helps us to understand why earlier theorists spoke of people as having property in themselves and their labor. They viewed each person as having a right to decide what would become of himself and what he would do, and as having a right to reap the benefits of what he did* (Nozick 1974, p. 171). Narveson insiste de manière beaucoup plus claire sur l'importance de ce principe et sur sa signification : *There is, consequently, no distinction between "self-ownership" and the general liberty principle* (Narveson 2001, p. 1).

8. À propos du rôle de l'État dans le libertarisme de gauche, on se référera à Vallentyne (2007).

9. Il ne semble pas inutile de préciser que le marxisme libertarien (qu'il s'agisse de « communisme libertarien » ou de « socialisme libertarien ») doit être distingué du libertarisme de gauche. Sur ce point, on pourra se référer à Vrousalis (2011) qui explique que le « socialisme libertarien » constitue une « alternative » au courant contemporain appelé « libertarisme de gauche » (p. 211). Pour être un peu plus précis, il faut rappeler que si ces deux courants (le libertarisme de gauche et le marxisme libertarien) acceptent tous deux l'idée de pleine propriété de soi (et sont d'ailleurs en accord sur ce point avec le libertarisme de droite), leurs seconds principes respectifs sont différents : propriété égalitaire des ressources naturelles pour le libertarisme de gauche, propriété commune des moyens de

Steiner & Otsuka 2005, p. 201). Cette formulation unique prend toutefois un sens différent selon les auteurs. En effet, Vallentyne et Steiner défendent l'idée que les ressources naturelles appartiennent initialement à tous de manière égalitaire et ils en déduisent que toute appropriation privative doit donner lieu à une compensation (Vallentyne 1999, p. 863 et ss. ; Steiner 1994, p. 235-236). De son côté, Otsuka défend (tout comme le faisait Nozick, pourtant libertarien de droite) l'idée que les ressources naturelles n'appartiennent à l'origine à personne (ce qui est une forme d'égalité, mais fort différente) (Otsuka 2003, p. 25)¹⁰. Si l'on en restait là, on pourrait légitimement s'interroger sur l'unité de ce courant dont l'un des représentants éminents défend une position apparemment identique à celle de l'un des ses adversaires théoriques. En réalité, le terme « égalitaire » dans le second principe du libertarisme de gauche ne prend son sens qu'en opposition à toutes les formes de droit du premier occupant. Ainsi, si Otsuka refuse tout droit de propriété initial des individus sur les ressources naturelles, il admet pourtant que dès lors qu'on utilise des ressources naturelles, on se trouve dans l'obligation de compenser cet usage auprès des individus auxquels on retire, de ce fait, l'opportunité de faire de même. Bref, Otsuka prône, tout comme Vallentyne et Steiner, bien que sur la base d'un argument différent, l'obligation de compenser tout usage que l'on fait des ressources naturelles – ce qui revient à refuser le droit du premier occupant.

Le second principe du libertarisme de gauche a pour conséquence de garantir, en plus de la *liberté seulement formelle* identifiée à la pleine propriété de soi, une *liberté réelle*. Malgré leur défense farouche de la pleine propriété de soi, les libertariens de gauche posent en effet que celle-ci « ne garantit pas que les agents aient la moindre liberté effective » (Vallentyne 1999, p. 862). La propriété de

production le marxisme libertarien. Cette précision est d'autant plus importante qu'Hillel Steiner a d'abord défendu une forme de marxisme libertarien : *each individual has a right to an equal share of the basic non-human means of production* (Steiner 1977, p. 49) avant d'adopter une position relevant du libertarisme de gauche (Steiner 1994, p. 268).

10. Sur la différence entre les conséquences des positions de Vallentyne et Steiner, d'une part, et Otsuka, d'autre part, concernant la propriété initiale des ressources naturelles, on pourra consulter Gosseries (2006).

soi, aussi pleine soit-elle, ne garantit en effet pas que les individus aient la possibilité *effective* d'agir et de faire des choix. Le droit de ne pas être contraint sans garantie de pouvoir effectivement agir est un droit potentiellement vide. Or, la liberté qui est au centre de la démarche libertarienne exige, à tout le moins selon les libertariens de gauche, plus que la seule liberté formelle. En garantissant qu'aucun individu ne dispose d'une dotation initiale nulle (sur la valeur de l'ensemble des ressources naturelles), ce second principe garantit donc qu'au-delà de la seule absence de contrainte les individus aient aussi la *liberté positive d'agir* (Vallentyne 1999, p. 862).

1.2. *Conséquences de la théorie de la propriété du libéralisme de gauche : ressources naturelles et redistribution des revenus*

L'affirmation que les ressources naturelles appartiennent à tous « de manière égalitaire » conduit donc les libertariens de gauche à défendre l'idée que toute utilisation de ces ressources doit donner lieu à une compensation. Et cette compensation ne peut pas prendre la forme d'un achat auprès de la communauté pour la simple raison qu'ils admettent que les ressources naturelles appartiennent à l'humanité entière d'une manière égalitaire et non aux seuls hommes vivant à une époque. L'idée d'une compensation versée une fois pour toute est ainsi étrangère à leur approche : la compensation doit être périodique, bref prendre la forme d'un loyer.

L'existence de générations multiples, [...] exige que les droits aux ressources naturelles soient *loués* (et non achetés) à la valeur concurrentielle (pour garantir que, pour chaque génération, le paiement soit égal à la valeur concurrentielle courante). (Vallentyne 1999, p. 866)

Le fait que la compensation prenne *a minima* la forme d'un loyer¹¹ (versé à l'État) signifie donc que, selon les libertariens de

11. Il semble possible de distinguer chez les libertariens de gauche trois formes non-exclusives de compensation à l'utilisation des ressources naturelles compatibles avec la pleine propriété de soi : 1) le loyer concurrentiel ; 2) le droit au bail ; 3) la taxation des avantages (pour plus de précisions sur cette distinction, voir Gharbi & Sambuc (2012, p. 203-204)). Si les deux derniers types de compensation ne sont pas acceptés par tous les libertariens de gauche, le premier l'est en revanche.

gauche, *nous ne sommes jamais propriétaires à titre privé des ressources naturelles* – on possède au mieux « un bail pour la durée de sa vie » sur celles-ci (Otsuka 2003, p. 38). Le libertarisme de gauche aboutit ainsi au refus de l'idée d'appropriation individuelle concernant les ressources naturelles.

Le montant du loyer correspondant aux droits d'usage des ressources naturelles dépend, selon les tenants de ce courant, de leur valeur concurrentielle. Toute utilisation de ces ressources qui ne serait pas suffisamment compensée lèserait de fait les personnes ayant des droits sur celles-ci (en violant le deuxième principe), tandis que toute compensation excessive lèserait l'individu qui les exploite en prélevant une part de ce qui lui revient de droit (violant ainsi le principe de pleine propriété de soi). De la question du mécanisme de fixation du montant de la compensation dépend donc l'équilibre des deux principes du libertarisme de gauche. Or cet équilibre définit strictement ce que les libertariens de gauche considèrent comme la justice de la répartition des revenus. Le seul moyen d'être certain de ne pas compromettre l'équilibre en question consiste à se fier au marché des ressources naturelles, bref à poser que le loyer lié à l'utilisation des ressources naturelles correspond au prix auquel « l'offre égale la demande » (Vallentyne 1999, p. 865). La valeur des ressources naturelles n'est pas fixée arbitrairement par une autorité extérieure : elle est le résultat du libre jeu des volontés individuelles, autrement dit du marché.

Pour les libertariens de gauche (et contrairement à leurs homologues de droite), il n'y a pas de liberté garantie sans liberté individuelle et économique réellement garantie. C'est pour cette raison que dans leur théorie de la justice l'usage privé des ressources naturelles n'est pas interdit, mais seulement conditionné au versement d'une compensation correspondant à la valeur concurrentielle desdites ressources, compensation qui a vocation à être répartie de manière égalitaire entre tous les membres de la société.

La principale différence entre les ailes gauche et droite du libertarisme tient à cette exigence de redistribution dans le premier cas et à son refus catégorique dans le second. Toutefois, si le cœur de l'opposition entre libertarisme de gauche et libertarisme de droite tient bien à l'acceptation ou au refus de la redistribution des revenus, le nerf de cette opposition est le refus ou l'acceptation de l'existence de « ressources externes ». Ce que les libertariens de

droite, et notamment Nozick, refusent, c'est l'existence même de ressources indépendamment de leur utilisation par les individus – échappant ainsi à la propriété de soi. Dans la mesure où ils reconnaissent le droit du premier occupant¹², les libertariens de droite admettent en effet que c'est l'utilisation d'un élément de la nature qui en fait une « ressource »¹³.

Un problème subsiste toutefois jusqu'à présent : bien que nous ayons affirmé que les libertariens de gauche s'opposaient à leurs homologues de droite en préconisant une certaine forme de redistribution des revenus (et donc en acceptant certains prélèvements sur le revenu des individus), nous n'avons pas montré comment tel prélèvement pouvait être légitime dans une telle théorie. La question se pose en effet de savoir ce que les deux principes du libertarisme de gauche autorisent comme prélèvements sur les revenus individuels.

Puisqu'ils défendent la pleine propriété de soi, les libertariens de gauche ne peuvent pas accepter que l'on taxe les revenus du travail à proprement parler. Et dans la mesure où le capital n'est que le fruit du travail des individus accumulé au fil du temps, il est tout aussi inconcevable pour un libertarien de gauche d'accepter l'idée de taxer les revenus du capital (dés lors, cela va de soi, que celui-ci a été acquis d'une manière légitime, c'est-à-dire sans violer la liberté des autres individus). Si l'on s'en tenait à cette présentation trop rapide, la distinction entre revenus du travail et revenus du capital semblerait tout à fait inopérante dans le cadre du libertarisme de gauche et on pourrait en déduire, à tort, que les deux principes de ce courant interdisent toute redistribution des revenus. Comment donc

12. Une clause lockéenne nuance parfois, mais sans le remettre en cause, le droit du premier occupant (Nozick 1974, p. 178-182). Toutefois, cette clause ne s'oppose pas, chez les libertariens de droite, à l'idée que toute ressource ne l'est que par l'action d'un individu, qui se l'approprie ainsi de façon privative.

13. Dire que les libertariens de droite ne reconnaissent aucune existence aux « ressources externes » ne signifie bien évidemment pas qu'ils refusent d'admettre l'existence physique et objective de l'air, de l'eau ou des minerais avant leur appropriation, mais seulement qu'ils ne considèrent ces éléments de la nature comme des « ressources » que dans la mesure où ils sont utilisés par l'homme, et donc appropriés. Selon ces auteurs, il n'y a donc à proprement parler que des « ressources internes » et pas de ressources « naturelles » ou « externes ».

justifier une quelconque forme de redistribution des revenus dès lors que l'on admet la pleine propriété de soi ?

Tout tient en fait à ce qu'on reconnaît comme étant « le travail de l'individu ». La distinction classique entre revenus du travail et revenus du capital est pertinente pour analyser la théorie de la justice et de la propriété du libéralisme de gauche, mais elle n'est pas suffisante : les revenus du capital échappent par principe et intégralement à tout prélèvement (au nom du principe de pleine propriété de soi), alors que ce n'est pas le cas de la totalité des revenus du travail. Les libéraux de gauche posent que nous sommes pleinement propriétaires de nous-mêmes et que les ressources externes appartiennent à tous « de manière égalitaire »¹⁴. Si donc les revenus du *seul* travail d'un individu ne peuvent en aucun cas être taxés, il demeure possible de taxer le travail d'un individu dans l'exacte mesure où celui-ci utilise des ressources naturelles, le revenu généré par cet usage n'appartient en effet pas en droit à cet individu, mais à tous de manière égalitaire. La propriété privée que nous avons sur les fruits de notre travail *lui-même* n'est donc absolument pas remise en cause par les libéraux de gauche et leur second principe introduit pourtant un espace pour une forme de redistribution des revenus.

Ne pouvant redistribuer le revenu à partir du travail individuel *lui-même* (ce qui violerait le principe de pleine propriété de soi), les libéraux de gauche entendent redistribuer les revenus issus du travail *à proportion de la valeur marchande des ressources naturelles que celui-ci a nécessité*. Autrement dit, tout travail individuel qui nécessite d'utiliser des ressources naturelles¹⁵ donne lieu à un transfert redistributif qui ne modifie pas les droits de propriété individuels (puisque

14. Selon les libéraux de gauche, les éléments du monde qui n'ont aucune valeur marchande sont des « ressources » et appartiennent donc aussi à tous de manière égalitaire.

15. Le chant pourrait fournir un exemple de travail ne nécessitant l'usage d'aucune ressource naturelle et dont les fruits (en l'occurrence, les revenus qui en seraient tirés) ne pourraient faire l'objet d'aucune redistribution dans l'optique des libéraux de gauche. Bien qu'il s'agisse d'un exemple nettement plus difficile à envisager, Otsuka imagine des habits qui auraient été créés uniquement à partir des cheveux de leur créateur pour illustrer le cas d'un travail n'utilisant aucune ressource naturelle (Otsuka 2003, p. 19). Que l'on juge ces deux exemples convaincants ou farfelus n'est pas ici l'essentiel : même si l'on pouvait montrer que toute activité nécessite d'utiliser en quelque façon des ressources naturelles, cela ne constituerait pas une objection à la théorie défendue par les libéraux de gauche.

ce transfert se fait, justement, en fonction des droits que les individus ont sur les ressources naturelles).

1.3. *Les implications de cette théorie concernant la figure de l'entrepreneur*

C'est pour cette raison que la figure de l'entrepreneur comprise dans les termes de Kirzner comme celui qui « perçoit et exploite les opportunités que les autres n'ont pas vues sur le marché » (Kirzner 1978, p. 18) constitue une clé de lecture de la théorie de la justice du libéralisme de gauche.

Pour être un peu plus précis, les individus pour lesquels la distinction entre revenus tirés du capital, revenus tirés de l'utilisation des ressources naturelles et revenu tirés du travail *lui-même* est pertinente sont des entrepreneurs – bien que l'on puisse évidemment concevoir des entrepreneurs n'utilisant pas directement de ressources naturelles¹⁶ (s'ils exercent leur activité dans le domaine des services ou si celle-ci requiert uniquement l'utilisation de produits manufacturés). Dans le cas de cette catégorie particulière d'entrepreneurs, outre la difficulté bien connue de départager ce qui dans leurs revenus relève du travail et ce qui relève du capital (problème bien connu de la comptabilité nationale), il est nécessaire d'ajouter celle, supplémentaire, de déterminer ce qui dans les revenus issus de leur travail en général découle uniquement de leur travail et ce qui découle de l'utilisation des ressources naturelles. Prenons un exemple, si un individu produit des céréales et les revend, la richesse ainsi créée ne lui revient pas intégralement (dans l'optique des libéraux de gauche), car une telle activité nécessite d'utiliser des terres, sur lesquelles tous les individus ont des droits « de manière égalitaire ». Dans un tel cadre, le prélèvement d'une partie des revenus générés par cette activité et la redistribution de la somme prélevée entre tous les individus sont possibles et légitimes.

16. La question de l'utilisation « directe » des ressources naturelles mentionnée ici n'est pas un détail. Elle évite en effet que l'on puisse objecter que le libéralisme de gauche prône une multiple taxation de l'utilisation des ressources naturelles. Ainsi, si un artisan ou un industriel utilise du bois pour faire du papier et que ce papier est utilisé par d'autres personnes, seul le premier paiera à la collectivité un droit sur l'utilisation de la ressource qu'est le bois. Dans le libéralisme de gauche, l'utilisation de produits manufacturés dont l'élaboration a nécessité des ressources naturelles ne donne lieu à aucune forme de redistribution.

Et si l'on imaginait que l'individu de notre exemple ait dû investir un certain capital afin de lancer son activité, ce capital¹⁷ aussi bien que les revenus qu'il produit seraient exempts de tout prélèvement.

Les distinctions conceptuelles entre trois formes de revenus découlant de la théorie de la propriété des libertariens de gauche ne prennent tout leur sens *que* dans le cadre de l'activité des entrepreneurs utilisant des ressources naturelles. Il est toutefois important de noter que les entrepreneurs n'utilisant pas de ressources naturelles ont, eux aussi, un rôle important dans la théorie de la justice des libertariens de gauche. En effet, de part leur exploitation des opportunités que les autres n'avaient pas vues, *tous* les entrepreneurs participent à créer de la richesse et c'est leur activité qui est le facteur déterminant à la fois l'offre et la demande de produits nécessitant l'utilisation de ressources naturelles, et donc *in fine* des différentes ressources naturelles – même dans la cas où leur activité n'en utilise pas directement. C'est pour cette raison que la figure de l'entrepreneur constitue la clé de lecture de la théorie de la justice du libetarisme de gauche : puisque le second principe du libetarisme de gauche consiste à assurer que chaque individu reçoive une part égalitaire de la valeur des ressources naturelles utilisées, influencer sur l'offre et la demande des différentes ressources naturelles revient évidemment à influencer sur la redistribution préconisée par cette théorie de la justice.

L'importance de la figure de l'entrepreneur apparaît par contraste avec celle du salarié. En effet, le simple salarié, parce qu'il tire la totalité de ses revenus de son *seul* travail, n'est pas contributeur, mais seulement bénéficiaire, du transfert basé sur l'utilisation des ressources naturelles.

La théorie de la propriété du libetarisme de gauche est une théorie de la création de richesse dans la mesure où son seul objectif est de déterminer les modalités de répartition légitime de la richesse créée. Alors que le libetarisme de droite défend l'idée que cette richesse revient entièrement et de plein droit à l'entrepreneur, le libetarisme de gauche admet que cette richesse créée revient en partie à tous les membres de la société. En dépit du faible nombre

17. Une fois admis que le capital ne peut pas comprendre de ressources naturelles et qu'il doit avoir été acquis dans le respect de la propriété commune de ces ressources.

de mentions de l'entrepreneur dans les textes des libertariens de gauche, leur théorie de la justice apparaît ainsi comme une théorie de la propriété *et* de l'entrepreneuriat – si l'on ne se focalisait que sur la partie prélèvement de la redistribution en question, on pourrait même affirmer que leur théorie est une théorie de la propriété *de* l'entrepreneur.

2. DISCUSSION DE LA CRITIQUE CLASSIQUE DU LIBERTARISME DE GAUCHE

Parmi les discussions critiques de la théorie de la propriété et de l'entrepreneur défendue par les libertariens de gauche les plus citées par la littérature sont incontestablement les articles de Fried (2004, 2005) et de Risse (2004)¹⁸.

L'article de Fried (2004) propose une analyse critique du libertarisme de gauche suite à la parution de deux recueils de textes dirigés par Peter Vallentyne et Hillel Steiner et respectivement intitulés *The Origins of Left-Libertarianism: An Anthology of Historical Writings* (2000a) et *Left-Libertarianism and Its Critics: The Contemporary Debate* (2000b). La démarche de Fried consiste à tenter de montrer que le libertarisme de gauche est, d'une part, incohérent s'il n'abandonne pas l'un de ses deux principes au profit exclusif de l'autre et, d'autre part, qu'il est une forme d'égalitarisme malgré la place qu'il prétend accorder à la liberté – ou pour le dire autrement qu'il fait primer l'égalité sur la liberté individuelle.

L'article de Risse focalise pour sa part principalement sur la position défendue par Otsuka dans *Libertarianism Without Inequality* (2003) et tout particulièrement dans son premier chapitre¹⁹. Risse tente de montrer que cet ouvrage a des fondements incohérents.

18. Voir, entre autres, Gosseries (2006), Magni-Berton (2006), Bourdeau (2006) et Lippert-Rasmussen (2008). Tous les auteurs qui citent les articles de Fried (2004) et/ou de Risse (2004) et qui ne se revendiquent pas « libertariens de gauche » acceptent la pertinence de leurs critiques. Un outil comme *Google Scholar* (qui permet, en dépit de son caractère imparfait, de se faire une idée du poids relatif d'un article dans la littérature) appuie ce constat : selon cet outil les articles de Fried et de Risse sont les références discutant le libertarisme de gauche les plus fréquemment citées (66 citations pour Fried, 28 pour Risse), dès lors que l'on écarte les textes des libertariens de gauche eux-mêmes.

19. Qui reprend, avec des modifications mineures, Otsuka (1998).

Afin de rendre compte de la portée que Risse prête à son argumentation, il est toutefois important de mentionner qu'il pense que la difficulté qu'il soulève à propos du livre d'Otsuka vaut pour le libertarisme de gauche dans son ensemble (2004, p. 339).

Bien qu'apparentées dans leurs conclusions, ces deux démarches présentent des différences dont il nous faudra rendre compte. Pour ce faire, nous nous intéresserons d'abord à la question du rapport que le libertarisme de gauche entretient avec l'égalitarisme libéral (2.1), avant de revenir sur celle de la cohérence de cette théorie (2.2).

2.1. *Libertarisme de gauche et égalitarisme libéral*

La situation du libertarisme de gauche vis-à-vis de l'égalitarisme est assez complexe. Vallentyne a défendu de manière appuyée l'idée que le libertarisme de gauche est une forme d'égalitarisme libéral (Vallentyne 1999, p. 861)²⁰. Toutefois, cette présentation nous semble susceptible d'entraîner beaucoup de confusion. En effet, le point commun entre toutes les formes de libéralisme (et non pas seulement de « libertarisme ») est qu'elles adoptent une démarche déontologique, autrement dit qu'elles posent que les conséquences ne peuvent être ni les seuls, ni les principaux éléments pour choisir entre deux états du monde. Pour le dire d'un mot, toutes ces positions sont donc opposées au conséquentialisme structurant les approches de type utilitariste ou, plus largement, welfariste²¹. Or rapprocher l'égalitarisme libéral du libertarisme de gauche revient à considérer la proximité des conséquences escomptées de ces positions (la réduction de l'inégalité entre les individus et la garantie d'une liberté effective d'agir) plutôt que le choix de principes

20. Dans leur réponse commune à l'article de Fried (2004) que nous allons discuter, Vallentyne, Steiner & Otsuka reprennent et développent encore plus longuement la même idée (2005, p. 210-215).

21. Sen définit le welfarisme comme *the principle that the goodness of a state of affairs depends ultimately on the set of individual utilities in that state, and – more demandingly – can be seen as an increasing function of that set* (Sen 1979, p. 464). La différence entre utilitarisme et welfarisme tient au fait qu'alors que le premier exige que les utilités individuelles soient agrégées par le biais d'une règle de sommation, le welfarisme ne précise pas quelle règle d'agrégation doit s'appliquer. L'utilitarisme s'avère donc être un cas particulier de welfarisme, puisque ce dernier est non seulement compatible avec la règle de sommation des utilités individuelles, mais aussi avec des règles d'agrégation plus complexes.

opposés (acceptation ou refus de la pleine propriété de soi). Une telle démarche de rapprochement du libéralisme de gauche avec l'égalitarisme libéral consiste donc à rapprocher des positions déontologiques de manière conséquentialiste.

Pour cette raison, et en reprenant la définition de l'égalitarisme libéral avancée par Cohen dans son livre *Self-Ownership, Freedom and Equality*²², il nous semble préférable de définir, *contre les revendications explicites des libertariens de gauche*, l'égalitarisme libéral par le refus de la pleine propriété de soi. Il devient alors non seulement possible, mais éclairant d'opposer le libéralisme de gauche aux auteurs que l'on qualifie habituellement d'« égalitaristes libéraux » (comme Rawls, Cohen, Sen, Arneson, Dworkin, Roemer ou Kolm)²³ – sans pour

22. *Egalitarians are therefore obliged to criticize the thesis of self-ownership itself* (Cohen 1995, p. 229). Dans *Self-Ownership, Freedom and Equality*, Cohen discute aussi bien la position des libertariens de droite (et principalement celle de Nozick, 1974) et des libertariens de gauche (en particulier Steiner 1994). Il est à noter que Cohen est, à notre connaissance, le premier auteur à parler d'« une aile gauche du libéralisme » (1995, p. 118) – avant même les représentants de ce courant.

Cohen donne toutefois de cette « aile gauche du libéralisme » une définition légèrement différente de la définition aujourd'hui utilisée dans la littérature sur le libéralisme de gauche. Cohen présente en effet Steiner, Léon Walras, Grunbaum et Henri George comme des représentants de cette « aile gauche du libéralisme » (Cohen 1995, p. 118). On peut donc en déduire qu'il note (1) l'adhésion à une forme de propriété de soi (mais qu'il n'accorde pas d'importance au fait que celle-ci soit pleine) et (2) la défense d'une forme de redistribution – les ressources naturelles ne sont pas mises en avant par Cohen. La définition que donnera Vallentyne en 1999 et qui fera référence dans la littérature sera nettement plus précise en associant (1) la *pleine* propriété de soi à (2) la propriété *égalitaire* des ressources naturelles.

À la décharge de Gerald Cohen, il convient tout de même de rappeler que les textes des représentants récents du libéralisme de gauche ont tous été écrits après les articles qui sont repris et adaptés dans son livre de 1995.

23. En effet, tous ces auteurs refusent la pleine propriété de soi. À titre d'exemples :

– Rawls défend l'idée d'une mise en commun des capacités productives individuelles : *the difference principle represents, in effect, an agreement to regard the distribution of natural talents as a common asset and to share in the benefits of this distribution whatever it turns out to be* (Rawls 1971, p. 101 – p. 132 de la traduction française). Une telle position s'oppose manifestement à l'idée de pleine propriété de soi ;

– Cohen (1995) répond explicitement au projet de se déterminer vis-à-vis du concept de propriété de soi (d'où son titre). L'ouvrage se conclut sur *le refus de Cohen d'adopter la propriété de soi* (chap. 10 en entier, et en particulier p. 229). Et comme le principe de pleine propriété de soi est commun à tous les libertariens (de droite comme de gauche), cela suffit à affirmer que Cohen n'est pas un libertarien de gauche ;

– Kolm défend explicitement le « démembrement » de la propriété de soi (2007, p. 62).

autant rendre impossible la distinction entre les deux ailes du libertarisme.

L'équilibre dont nous avons parlé entre les deux principes du libertarisme de gauche repose sur la distinction philosophique entre soi et le monde qui détermine à son tour la propriété de soi et son complémentaire, la propriété du monde extérieur. La propriété de soi circonscrit ce que l'on pourrait appeler les « ressources internes » et la propriété du monde extérieur circonscrit celle des « ressources externes ». Alors que les premières appartiennent, selon les libertariens de gauche, indiscutablement et originairement à l'individu qui les détient, son rapport aux secondes est moins immédiat et, par conséquent, est susceptible d'être remis en cause ou soumis à conditions. Une fois cela admis, on comprend mieux que chacun de ces deux types de propriété soit lié à l'une des deux valeurs centrales de la justice sociale que sont la liberté et l'égalité : plus grande est l'extension reconnue au soi, plus petite sera, par conséquent, la part laissée à une éventuelle égalisation – et inversement.

Egalitarisme libéral :
rien ne relève
de la pleine
propriété de soi

Libertarisme de droite :
tout relève
de la pleine
propriété de soi



Libertarisme de gauche :
l'ensemble défini par la pleine propriété de soi
possède un complémentaire non vide

Positionnement théorique du libertarisme de gauche

Il est alors possible de classer les différentes positions sur un *continuum* selon qu'elles admettent que tout relève de la pleine propriété de soi, que quelque chose relève de la pleine propriété de soi ou que rien n'en relève. Comme le montre le schéma ci-dessus, aux deux extrêmes d'un tel *continuum* se trouvent, d'une part, le

libertarisme de droite pour lequel tout relève de la pleine propriété de soi²⁴, et, d'autre part, les égalitaristes libéraux pour lesquels rien ne relève de la pleine propriété de soi²⁵. Partant, toutes les positions se trouvant entre ces deux extrêmes peuvent être qualifiées de « libertariennes de gauche », puisque les libertariens de gauche défendent à la fois l'idée que les individus sont pleinement propriétaires d'eux-mêmes et celle que les ressources naturelles appartiennent à tous. Pour le dire autrement, le libertarisme de gauche englobe toutes les positions dans lesquelles l'ensemble défini par la pleine propriété de soi est non vide et possède un complémentaire lui aussi non vide.

Il est ici extrêmement important de saisir que c'est le champ de ce qui tombe sous le coup de la pleine propriété de soi qui se réduit d'un extrême à l'autre de ce *continuum* et non pas la plénitude de la propriété que les individus ont sur eux-mêmes. *Les libertariens de gauche ne défendent pas une forme de propriété de soi qui serait moins pleine que celle des libertariens de droite.* Pour le dire autrement, ce n'est pas la façon dont l'individu s'appartient à lui-même qui varie dans ce schéma, mais la liste des objets qui relèvent de ce type de propriété, ou pour être encore plus explicite l'extension de ce qui appelé le « soi ».

Revenons à présent sur la critique de Fried. Celle-ci consiste à présenter le libertarisme de gauche comme une forme d'égalitarisme libéral. Fried dit, de façon provocatrice, que les libertariens de gauche sont simplement des égalitaristes manqués (en français dans le texte) :

Of course this convergence on a shared solution hardly proves that left-libertarians are simply liberal egalitarians manque. When one turns to the

24. Comme nous l'avons déjà souligné (voir 1.2), affirmer que, selon les libertariens de droite, tout relève de la pleine propriété de soi revient à dire qu'ils ne reconnaissent aucune existence à ce que l'on pourrait appeler des « ressources externes ».

25. Ce refus de la pleine propriété de soi ne signifie bien sûr pas que les égalitaristes libéraux ne reconnaissent aucun droit sur eux-mêmes aux individus. Il suffit de se référer au concept rawlsien d'« attentes légitimes » pour s'en convaincre (Rawls 1971, p. 348-353). Toutefois, les égalitaristes libéraux se refuseraient, sans aucun doute possible, à appeler ces droits « propriété de soi ». Pour cette raison et dans cette optique, il ne paraît pas absurde d'affirmer que rien ne relève de la pleine propriété de soi chez les égalitaristes libéraux.

transfer side of the left-libertarian program, [...] that conclusion seems irresistible. (Fried 2004, p. 78)

Pour pouvoir étayer cette position de manière satisfaisante, l'article de Fried souffre toutefois dès l'abord d'un défaut argumentatif majeur: elle présente comme « libertariens de gauche » des auteurs qui ne se sont jamais revendiqués tels et qui ne sont pas même reconnus tels par les défenseurs de cette position théorique. Il est ainsi extrêmement surprenant de voir Kymlicka, Christman et Grunebaum qualifiés de « libertariens de gauche » et leurs positions respectives utilisées pour montrer la disparité des intuitions morales²⁶ de ce courant. Le recueil de textes intitulé *Left-Libertarianism and Its Critics: The Contemporary Debate* (Vallentyne & Steiner 2000b) que Fried entend discuter dans son article se décompose en effet en deux parties: la première ayant pour titre *Contemporary Statements of Left-Libertarianism* et la seconde *Contemporary Discussions of Ownership of Self, Natural Resources and Artefacts*. Kymlicka et Christman ne sont en effet pas des libertariens de gauche puisqu'aucun de ces deux auteurs ne défend la pleine propriété de soi²⁷. Dans le recueil, les textes de Kymlicka et Christman n'apparaissent d'ailleurs pas dans la première partie, autrement dit avec les défenseurs du libertarisme de gauche, mais dans la seconde aux côtés de Rothbard, Kirzner et Nozick ou encore de Cohen et Arneson – qu'il serait bien difficile de qualifier de « libertariens de gauche » !

Par ailleurs, Fried omet totalement le fait que Vallentyne et Steiner présentent Grunebaum (dont l'extrait (Grunebaum 1987) apparaît bien, pour sa part, dans la première partie du recueil) *comme*

26. *Given their foundational disagreement about the meaning of self-ownership, it is hardly surprising that left-libertarians cannot agree on how self-ownership gets cashed out at the level of property rights. That failure does not prove that self-ownership is contentless. It does, however, suggest that the label "left-libertarianism" houses disparate moral intuitions that share little but a name* (Fried 2004, p. 78).

27. Kymlicka affirme *I think that we can treat people's talents as part of their circumstances, and hence as possible grounds, in and of themselves, for compensation* (Kymlicka 1990, extrait réédité dans Vallentyne & Steiner (éd.), 2000b, p. 319). De son côté, Christman (1994) distingue entre le droit de contrôle de soi et le droit aux revenus (de son activité) et affirme l'inviolabilité du premier tout en le désolidarisant du second (1991, p. 353) – brisant ainsi la *pleine* propriété de soi telle qu'elle est défendue par les libertariens de droite et de gauche.

n'étant pas un libéralien de gauche – parce qu'il ne défend pas la pleine propriété de soi :

On this basis [James Grunebaum] defends a form of partial self-ownership: self-ownership but (1) without the right to permanently transfer to others one's right over oneself (as in voluntary enslavement), and (2) with the duty to aid the needy. Strictly speaking, his view is thus not a form of left-libertarianism (which requires full self-ownership). (Vallentyne & Steiner 2000b, p. 48)

Lorsque Vallentyne cite dans ses articles le nom de Grunebaum, c'est pour affirmer que sa théorie fait partie d'un ensemble de travaux « reflétant *l'esprit général*²⁸ du libéralisme de gauche » (2000, p. 2) ou encore qu'il défend une théorie « plus ou moins apparentée » aux théories libérales de gauche (1999, p. 860). Bien qu'il apparaisse en ces deux occurrences associé notamment aux noms de Steiner et Van Parijs (ce qui induit probablement l'erreur de Fried), il n'est jamais présenté comme un défenseur de cette position théorique²⁹.

Ce qui pourrait sembler n'être qu'une confusion s'avère pourtant être une conclusion à laquelle Fried est conduite parce qu'elle n'accorde pas assez d'importance au fait que les libéraux, de droite comme de gauche, revendiquent la *pleine* propriété de soi – contrairement à Kymlicka, Christman et Grunebaum qui sont des égalitaristes libéraux³⁰. Fried admet en effet que seuls les libéraux de droite défendent la *pleine* propriété de soi et que leurs homologues de gauche n'en défendent qu'une forme partielle et dégradée (2004, p. 71-72). Autrement dit, elle interprète, à tort, la réduction de l'extension du domaine relevant du soi opérée par les libéraux de gauche comme une réduction de la plénitude de la propriété que les individus ont sur eux-mêmes. Il est d'ailleurs symptomatique, de

28. Nous mettons en italiques.

29. Il est possible que la confusion de Fried ait été renforcée par le fait que Cohen, auteur que Fried a manifestement lu avec beaucoup d'attention, mentionne Grunebaum comme un représentant de « l'aile gauche du libéralisme » (1995, p. 118), aux côtés de Léon Walras, Henri George et Hillel Steiner. Sur la définition que Cohen donne de cette aile gauche du libéralisme voir notre note 22.

30. Dans leur réponse au texte de Fried (2004), Vallentyne, Steiner & Otsuka (2005) ne relèvent pas le fait que Kymlicka, Christman et Grunebaum ne sont pas des libéraux de gauche. Toutefois, et sans doute pour éviter de désorienter leurs lecteurs, ils prennent soin de ne plus mentionner ces auteurs.

ce point de vue, que le développement de Fried sur le libertarisme de gauche comporte de nombreuses références à la propriété de soi, mais aucune mention de la *pleine* propriété de soi – alors que ce concept occupe une place centrale dans les textes de *tous* les libertariens. Et, dès lors que Fried accepte l'idée que les libertariens de gauche défendent une propriété de soi seulement partielle, il lui devient effectivement impossible de distinguer leur position de celle des auteurs habituellement appelés « égalitaristes libéraux ».

Loin donc de montrer que le libertarisme de gauche se réduit à l'égalitarisme libéral la discussion initiée par Fried est ainsi l'occasion de préciser ses axes essentiels: la *pleine* propriété de soi et l'égale propriété des ressources externes. La réponse de Vallentyne, Steiner & Otsuka (2005) consiste d'ailleurs à rappeler que le libertarisme défend ces deux principes. Toutefois, l'importance accordée à la plénitude de la propriété de soi, si elle suffit à distinguer le libertarisme de gauche de l'égalitarisme libéral classique, ne peut que reposer avec acuité la question de la cohérence conceptuelle d'une telle démarche – et nous renvoie donc à la première critique de Fried et à celle de Risse.

2.2. La cohérence du libertarisme de gauche en question

Fried affirme, avec une verve remarquable, que défendre la compensation des inégalités échappant à la responsabilité individuelle au nom de la propriété de soi est littéralement « schizophrénique » (2004, p. 90). Elle présente ainsi le libertarisme de gauche comme une position qui échoue à faire véritablement de la propriété de soi un *principe* et qui ne peut *in fine* que l'abandonner au profit de l'égalité.

Bien qu'il argumente son objection de manière différente, Risse accuse lui aussi le libertarisme de gauche d'être incohérent. De manière extrêmement subtile et peu intuitive, Risse distingue deux types de compatibilité: la « consistance » (*consistency*) et la « cohérence » (*coherence*) (2004, p. 338). La consistance est, selon la terminologie adoptée par cet auteur, le fait que des opinions ou des principes ne conduisent pas à une contradiction, ce qui est une condition *sine qua non* de l'acceptation de toute position théorique (2004, p. 357). La cohérence se définit, quant à elle, par la possibilité d'unifier les opinions ou les positions en question, autrement dit de

les déduire d'un ensemble commun de raisons. L'article de Risse, intitulé « Does Left-Libertarianism Have Coherent Foundations? », ne pose donc pas la question de consistance (ainsi définie) du libertarisme de gauche, mais interroge la possibilité de dériver ses deux principes d'un même ensemble de raisons. Autrement dit, Risse tente de montrer, tout comme le faisait Fried³¹, que le libertarisme de gauche est une position « incohérente » qui se trouve contrainte de choisir entre libertarisme de droite et égalitarisme libéral.

Les libertariens de gauche peuvent répondre à cette critique conjointe de Fried et Risse que le fait que la liberté soit la seule valeur de référence du libertarisme dans son ensemble, et donc du libertarisme de gauche, signifie selon eux que les individus doivent (moralement) jouir d'une liberté formelle et d'une liberté réelle sans pour autant que ces deux types de libertés s'identifient³². Les libertariens de gauche défendent donc bien deux positions « incohérentes » au sens de Risse, dans la mesure où elles ne sont pas déductibles d'un même ensemble de raisons. Toutefois, ils mettent l'accent sur le fait, que Risse reconnaît d'ailleurs, que leurs positions ne sont pas « inconsistantes » pour autant : qu'elles ne conduisent à aucune contradiction. Le libertarisme de gauche n'est de ce fait pas une position « schizophrénique » puisque ce n'est pas *au nom de la pleine propriété de soi*, qui s'identifie à la liberté formelle, que les inégalités ne découlant pas de la responsabilité individuelle sont compensées, mais *au nom de la liberté réelle* qui se trouve garantie par l'égalité des ressources externes. Cela écarte l'accusation d'incohérence (au sens fort) portée par Fried.

Il semble par ailleurs nécessaire de préciser que l'accusation d'« incohérence », au sens « faible » que Risse donne à ce mot, du libertarisme de gauche peut encore être discutée. En effet, Risse ne se contente pas de constater que l'aile gauche du libertarisme défend

31. À partir d'un même argument, à savoir que les deux thèses défendues par le libertarisme de gauche ne découlent pas d'un même ensemble de raisons, Fried défend l'idée que libertarisme de gauche est « incohérent » en un sens beaucoup plus commun, et donc plus fort, que Risse.

32. *Left-libertarians hold that, as a matter of natural right, agents initially fully own themselves and natural resources are owned in some egalitarian manner. It is important to keep in mind that these are two independent assumptions [...]. Left-libertarians invoke egalitarian ownership of natural resources as an independent principle* (Valletynne, Steiner & Otsuka 2005, p. 208).

deux positions qui ne découlent pas d'un même ensemble de raisons, il entend montrer que ces deux ensembles de raisons sont conceptuellement en tension – même s'ils ne sont pas en contradiction. Précisément, il tente de montrer que les diverses positions adoptées par les libertariens de gauche concernant la propriété des ressources externes³³ se ramènent en dernier recours à l'idée que les individus ont un devoir les uns vis-à-vis des autres :

To explicate why fairness requires more than what is captured by Nozick's proviso, we would again have to resort to an idea of what people owe to each other that is at odds with Otsuka's right. So while Otsuka can dispense with the notion of solidarity, he still needs to operate with such a notion of what we owe to each other. (Risse 2004, p. 357)

Il est vrai qu'une telle position se trouverait en grave tension avec la pleine propriété de soi qui énonce qu'un individu ne doit ni bien, ni service à autrui avant de s'y être *volontairement*, et donc librement, engagé. Toutefois, aucun libertarien de gauche ne souscrirait à une telle lecture de l'idée que les ressources naturelles sont possédées de manière égalitaire, la comprenant comme la marque d'une dette précédant l'appropriation. En revanche, ils acceptent, ce qui est tout différent, que *si* l'on souhaite obtenir l'usage exclusif d'une ressource naturelle, on doive *alors* (et uniquement pour cette raison) verser une compensation aux personnes qui avaient initialement des droits identiques aux siens sur ces ressources³⁴.

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une dette *originnaire* (qui s'imposerait à nous indépendamment de nos actions et qui contreviendrait ainsi à notre liberté formelle), comme Risse le prétend. Chez les libertariens de gauche, c'est en effet *uniquement* parce qu'on *choisit librement* d'utiliser des ressources naturelles qu'on doit quelque chose aux autres. Il n'y a pas de dette avant ce libre choix, et donc

33. Autrement dit, l'absence de propriété initiale des ressources externes assorties d'une clause égalitaire d'appropriation (défendue par Otsuka) et la propriété commune initiale de ces ressources soumettant, elle aussi, l'appropriation individuelle à compensation (défendue notamment par Vallentyne et Steiner).

34. On notera que la formule que nous utilisons ici, à savoir « des droits initiaux identiques sur les ressources naturelles » peut aussi bien s'appliquer à la propriété commune des ressources naturelles défendue par Vallentyne et Steiner qu'à l'absence de propriété initiale des ressources naturelles défendue par Otsuka.

pas de dette originaire. Cette « dette », si tant est que l'on accepte d'utiliser un tel mot, est au contraire une dette secondaire, conditionnelle et volontairement assumée. Les individus ont le droit d'agir et le devoir de respecter les droits des autres personnes, de ce fait, ils peuvent choisir d'utiliser les ressources qui appartiennent à tous, mais doivent pour cela verser une compensation aux autres. Loin de contrevenir à la pleine propriété de soi, cette façon de concevoir l'obligation de compenser l'utilisation des ressources externes la réaffirme avec force.

Comme nous l'avons montré, la théorie de la propriété du libéralisme de gauche, parce qu'elle est une théorie de la production de la richesse et de sa juste répartition, prend toute son acuité lorsqu'on a en tête la figure de l'entrepreneur. Bien que ces deux auteurs ne le formulent pas de cette façon, les positions défendues par Fried et Risse reviennent ainsi à affirmer qu'il y a une incohérence dans les droits que les libéraux de gauche prêtent à l'entrepreneur. Et prendre acte du fait que ces critiques échouent à montrer que le libéralisme de gauche est une position « incohérente » (que l'on prenne ce terme en son sens le plus fort comme le fait Fried, ou, comme Risse, en un sens plus faible) revient au contraire à affirmer la cohérence de cette théorie de l'entrepreneur.

Il est toutefois bien évident, et nous allons y revenir, que cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a aucun lieu de discuter la théorie de la propriété et de l'entrepreneur des libéraux de gauche.

3. LA QUESTION DU CHOIX SOCIAL COMME VÉRITABLE DIFFICULTÉ DU LIBÉRALISME DE GAUCHE

Il est possible de présenter une autre forme d'objection aux positions adoptées par les libéraux de gauche en questionnant non pas la cohérence de leurs principes, mais la manière dont ils positionnent la frontière qui se trouve entre les deux ensembles complémentaires que sont les ressources internes et externes. En effet, puisque ces deux ensembles sont complémentaires, demander ce qui tombe dans le champ des ressources externes revient exactement à interroger la définition de l'individu, ou pour le dire

autrement l'extension du « soi » dont nous sommes pleinement propriétaires.

Si les libertariens de gauche s'accordent sur le fait que les ressources naturelles sont la propriété de tous de manière égalitaire, ils ne partagent en revanche pas une unique définition de ce que sont les ressources naturelles. Aussi nous trouvons-nous face à diverses versions (chacune cohérente) du libetarisme de gauche. Dans un premier temps, nous nous attacherons à présenter différentes positions concernant l'extension du champ appelé « ressources naturelles » ou « ressources externes » (3.1). Nous montrerons dans un second temps que cette diversité de position, si elle ne confine pas à la contradiction, pose en revanche au libetarisme de gauche un problème extrêmement profond, lié à la question du choix social (3.2).

3.1. *La définition des ressources naturelles*

Dans la mesure où multiplier les exemples n'ajouterait rien à notre argumentation, nous ne présenterons ici que les positions de trois auteurs, à savoir Vallentyne, Steiner et Van Parijs³⁵.

La définition que Vallentyne adopte des ressources naturelles est à la fois classique et intuitive puisqu'il présente les « ressources naturelles » comme « les choses qui ne sont pas produites [par les hommes] comme la terre, l'air, l'eau, etc. » (1999, p. 863, nous ajoutons la précision entre crochets). Il convient ici de préciser comment la propriété conjointe des ressources naturelles s'articule avec la pleine propriété de soi – car, d'une part, sur cette question tous les libertariens de gauche tombent d'accord, et, d'autre part, de cette articulation dépend la possibilité que la pleine propriété de soi ne soit pas vidée de tout contenu. Contre l'idée d'une propriété commune de tout ce qui ne tombe pas dans le cadre du « soi », il semble en effet possible d'invoquer le fait que si l'air est une

35. Parler plus avant du cas d'Otsuka ne servirait pas ici notre propos. En effet, Otsuka adopte la même définition des ressources naturelles que Vallentyne. Son originalité tient au fait qu'il défend une version du libetarisme de gauche prônant la distribution de la valeur de ces ressources selon une *clause lockéenne inégalitaire* – l'inégalité de cette clause tenant intégralement à ce qu'elle compenserait les faibles dotations en ressources internes de certaines personnes en leur accordant une plus grande part de la valeur des ressources externes (Otsuka 2003 ; Otsuka 2006).

ressource naturelle alors nul n'a le droit de respirer (ou, autre argument dont les conclusions sont assez similaires, d'occuper l'espace que son corps occupe) sans l'accord des autres. Une telle lecture de leur second principe ne correspond toutefois pas du tout à la position défendue par les libertariens de gauche. En effet, les partisans de ce courant admettent que les agents ont le droit d'utiliser les ressources naturelles selon « les règles d'usage public » (Vallentyne 1999, p. 865), mais ne peuvent pas en obtenir la propriété privée. Comme le droit de propriété, les règles d'usage public stipulent 1) que l'usage d'un bien public est *unilatéral*, c'est-à-dire qu'il n'y a pas besoin de l'accord des autres pour utiliser une ressource (dans la mesure, bien entendu, ou cet usage ne leur nuit en aucune façon). Ce premier argument désamorce la critique selon laquelle la propriété commune des ressources naturelles priverait les individus de leur droit à exister (et *a fortiori* à agir en quelque façon que ce soit); 2) que cet usage est *exclusif*: de même que nul n'a le droit de me chasser d'un banc public sur lequel je suis assis, de même nul n'a le droit de me chasser de l'espace que mon corps occupe. Ces deux caractéristiques font que la propriété collective des ressources naturelles n'entre pas en contradiction avec la pleine propriété de soi. Il y a toutefois une différence majeure entre les règles d'usage public et le droit de propriété: alors que le second est permanent, le premier est uniquement *ponctuel*. Ainsi une personne qui se lève d'un banc public ne peut-elle faire valoir aucun droit si elle trouve à son retour une personne à la place qu'elle occupait précédemment

Steiner, en tant que libertarien de gauche, accepte lui aussi à la fois la pleine propriété de soi et la propriété commune des ressources naturelles. Il adopte néanmoins une définition de ces dernières nettement plus large que celle de Vallentyne. Partant du fait, difficilement discutable, qu'une grande partie de nos talents individuels (capacités de concentration, endurance, etc.) dépend de notre patrimoine génétique, Steiner propose de considérer cette part de nos talents qui nous échoit indépendamment de notre mérite comme une ressource naturelle. Pour le dire d'un mot, Steiner va donc admettre que l'information génétique est une ressource natu-

relle³⁶ – autrement dit, que notre information génétique n'est pas une partie de notre « soi », n'est pas une ressource interne, mais constitue au contraire une ressource externe. Cette position pour le moins contre-intuitive découle de l'idée qu'une ressource qui nous est donnée et qui échappe totalement au mérite individuel est une ressource reçue de la nature – et de l'idée que la justice suppose de compenser les inégalités ne relevant pas directement de la responsabilité individuelle.

La stratégie d'extension du champ des ressources naturelles adoptée par Steiner vise à garantir *l'égalité réelle des chances*³⁷, autrement dit à réduire autant que possible la propriété de soi à la seule propriété des choix dont nous sommes responsables (Demuijnck 2006, p. 135). L'un de ses intérêts est de fournir une justification non welfariste, mais basée sur une théorie des droits, aux transferts de revenus en direction des personnes ayant un handicap dont la cause est génétique (qui serait alors compris comme une sous-dotation en ressources naturelles). Ce qui rend toutefois cette position contre-intuitive, c'est qu'elle conduit Steiner à distinguer le corps de l'information génétique. Alors que le premier relève de la pleine propriété de soi, la seconde le déterminerait sans s'y identifier et ne serait donc pas comprise dans le « soi » en question (Steiner 1994, p. 248-249, n. 26). Un autre aspect de la position de Steiner, qui ne concerne pas directement les ressources naturelles, mais qui a des répercussions importantes lorsqu'on s'intéresse à la part de la richesse produite par l'entrepreneur qui lui revient de droit, doit être mentionné. En effet, parce qu'il essaie de ramener la propriété de soi à la seule propriété de ses

36. Afin de lever le « paradoxe de la propriété de soi universelle » qui pose que *si* l'on est pleinement propriétaire des fruits de son travail, *alors* les enfants que nous engendrons, puis élevons avec nos seules ressources, ne peuvent pas être eux-mêmes propriétaires d'eux-mêmes, Steiner affirme que la « production » d'un enfant requiert un mélange de travail des parents et « de ressources naturelles sous la forme de *l'information génétique transmise de ses grands-parents* » (Steiner 1994, p. 248, les italiques se trouvent dans le texte de Steiner). Concernant les difficultés posées par la position de Steiner, on pourra consulter Dumitru (2006b).

37. Ainsi personne ne pourrait se retrouver sans aucune ressource externe.

choix, Steiner est opposé à l'héritage³⁸ sous toutes ses formes – dans la mesure où il interfère dans l'égalité des chances.

Les libéraux de gauche considèrent généralement que les « ressources naturelles » constituent la totalité des ressources du monde extérieur (Vallentyne 1999; Steiner 1994; Otsuka 2003), qu'ils qualifient parfois de « ressources externes » (Vallentyne 2007, p. 18). Bien qu'il ne partage pas avec Steiner l'idée que le patrimoine génétique est une ressource naturelle, Van Parijs adopte une conception beaucoup plus large de ce que sont les « ressources externes » :

Our [example] may suggest that the external assets whose value a real-libertarian should endeavour to distribute in leximin fashion coincide with natural resources. But this is not the case. What is relevant, from a real-libertarian standpoint, in this situation in which internal endowments are assumed to be equally distributed, is of course the whole set of external means that affect people's capacity to pursue their conceptions of the good life, irrespective of whether they are natural or produced. External endowments, in other words, include whatever usable external object in the broadest sense individuals receive access to. Such material objects as factories and stamp collections, private houses and public bridges, such immaterial objects as nursery rhymes and computer programmes, the work ethic and nuclear technology constitute external assets on a par with beaches, pumpkins, and parrots. The relevant pool [of which the value have to be redistributed] coincides with the external wealth with which people are endowed. (Van Parijs 1995, p. 100-101, nous ajoutons les précisions entre crochets)

Van Parijs est d'ailleurs célèbre pour avoir proposé de considérer des objets aussi peu « naturels » que le fait d'occuper un emploi (1995, p. 100-112) comme des « ressources externes » soumises, pour cette raison, à compensation – même s'il est bien évident qu'une telle démarche pose de nombreuses difficultés³⁹.

Tous les débats internes au libéralisme de gauche concernant l'égalisation (et, par conséquent, la redistribution des revenus)

38. Steiner défend l'idée qu'une personne décédée ne possède plus aucun droit et que le droit qu'elle avait sur ses biens disparaît en même temps que le soi dont elle avait la pleine propriété (Steiner 1994, p. 249-261). Concernant l'héritage chez les libéraux de gauche, on se référera à Demuijnck (2006).

39. À propos des difficultés posées par cette stratégie de Van Parijs, on pourra se référer à Gamel (2004).

tournent autour de la question du positionnement de la césure entre les ressources internes et externes, de la limite entre le « soi » et le monde. Dès lors que l'on accepte que certaines ressources ne relèvent pas originairement de la propriété que les individus ont sur eux-mêmes, l'ensemble des ressources apparaît comme un *continuum* sur lequel on peut déplacer la limite entre ressources internes et externes en fonction de la manière dont on définit le soi. Vallentyne, Steiner et Van Parijs ont chacun adopté une position différente concernant l'ampleur du champ des ressources externes et le fait d'avoir pris connaissance de leurs travaux respectifs n'a, manifestement, pas suffi à les conduire à adopter à ce sujet une position commune. Chacun d'entre eux maintient ses raisons, qui semblent, de plus, globalement recevables, pour étayer sa position. Ce simple fait suffit à convaincre de la difficulté de la question du positionnement de la césure entre ressources internes et externes – et, de ce point de vue, la référence aussi puissante qu'indéterminée au droit naturel n'est d'aucune aide. Toutefois cette difficulté ne serait pas encore véritablement une objection si elle n'était pas confrontée au fait que les libertariens de gauche prétendent faire de la liberté individuelle non seulement la principale, mais la seule valeur de référence.

3.2. *L'unanimité comme problème du choix social libéral*

Le problème que pose cette question de la césure entre les ressources internes et les ressources externes est en fait un problème (assez classique) de choix social. Il se pose toutefois dans un cadre théorique notablement différent de celui qui est classiquement adopté en théorie économique. En effet, la question du choix social est généralement posée par les économistes dans le prolongement du très fameux théorème d'impossibilité (Arrow 1963) et donc dans la tradition welfariste⁴⁰. Le critère de toute décision collective (qu'il s'agisse d'un vote en faveur d'une personne ou du choix d'une règle de fonctionnement social) est alors la maxi-

40. Sur les différences entre les deux formes d'ordre lexicographique dont l'une s'applique sur des vecteurs d'utilité (et est, sur le principe, compatible avec le welfarisme), alors que la seconde s'applique uniquement sur des principes (et est, pour sa part, incompatible avec le welfarisme), voir Gharbi (2013).

maximisation de l'utilité totale. Dans un tel cadre, la question des droits individuels n'est jamais prise en compte que dans la mesure où elle contribue à augmenter l'utilité sociale – ce qui veut dire que si la prise en compte des droits individuels avait pour conséquence de réduire l'utilité sociale, l'approche welfariste du choix social préconiserait de ne pas en tenir compte.

Dans l'optique libérale, il est bien entendu exclu que la césure entre soi et le monde soit déterminée de manière welfariste, car les libéraux refusent par principe toute démarche qui serait susceptible de remettre en cause la pleine propriété de soi. Et ce n'est pas seulement le mode de justification welfariste qui se trouve ainsi rejeté d'emblée par la démarche libérale, mais toutes les tentatives de fixer cette limite indépendamment du consentement de tous les individus. Il est en effet indispensable que la détermination de cette césure, qui engage la définition de la justice et toute la procédure de redistribution des revenus qui y est associée en déterminant son ampleur, emporte l'adhésion de chacun pour être en accord avec les principes libéraux, et notamment avec celui de pleine propriété de soi. Pour le dire d'un mot, les libéraux ne peuvent pas faire l'économie de se confronter à la question d'une procédure de choix social qui respecte les critères libéraux.

Comment trancher cette difficulté et déterminer la césure entre ressources externes et ressources internes tout en tenant compte du fait que, par son refus du welfarisme, le libéralisme de gauche s'interdit d'invoquer des comparaisons de bien-être collectif pour mettre un terme aux débats qui semblent inévitables ? Même un vote à la majorité semblerait un critère difficile à accepter en l'occurrence, vu qu'il reposerait sur l'idée que les plus nombreux peuvent décider malgré l'opposition d'une ou de plusieurs minorités – ce qui serait incompatible avec l'idée que les individus sont pleinement propriétaires d'eux-mêmes.

La seule réponse que le libéralisme de gauche puisse apporter à cette question est aussi simple que problématique : puisqu'on s'interdit par principe tout recours à un quelconque intérêt général ou à la maximisation d'une fonction d'utilité sociale, la procédure de fixation libérale de la limite de la sphère des ressources externes doit être *unanimiste*. Sans cela, les individus dont l'avis n'aurait pas été pris en considération par la procédure de détermination de cette limite verraient leur liberté formelle entravée par une

décision à laquelle ils n'ont pas participé. Or, selon les libertariens, les individus n'ont aucune obligation qui excède le respect de la liberté formelle des autres tant qu'ils ne s'y sont pas volontairement engagés. Bref, un processus non-unanimiste de détermination de la limite entre les ressources externes et internes ne lierait, dans une logique libertarienne, que les individus ayant accepté (dans le cadre d'un engagement liant, faudrait-il ajouter) de s'y soumettre. Dire cela n'est qu'une façon de poser que la procédure de détermination de la frontière entre ressources externes et internes ne peut pas être fixée par une autre instance que *la société elle-même toute entière* (ou, pour le dire en terme technique, qu'elle doit être « *endogène* »), sous peine de violer la liberté formelle des individus qui se trouvent soumis à la redistribution qui en découle.

Chez les défenseurs du libertarisme de gauche, cette césure est pourtant toujours posée de façon arbitraire, autrement dit de façon « exogène ». Vallentyne, Steiner et Van Parijs ne pourraient écarter cette critique que de deux manières. La première serait profondément insatisfaisante et consisterait à assumer de défendre une position métaphysique⁴¹ sur la nature de l'homme et par conséquent sur le champ de ce qui relève du « soi » et de ce qui n'en relève pas. Vu qu'une telle solution ne pourrait que difficilement correspondre aux thèses défendues par les différents auteurs libertariens de gauche, nous ne nous attarderons pas dessus. La seconde solution consisterait quant à elle à reconnaître que leurs approches respectives (et différentes !) supposent que cette délimitation a *déjà été acceptée* – à l'unanimité, donc. Ils se trouveraient alors dans l'obligation d'interroger les modalités de cette détermination et de

41. Un élément est susceptible d'amener à poser cette question dans le cas de Van Parijs : l'esclavage volontaire est, en effet, accepté par tous les libertariens de gauche (du fait qu'être pleinement propriétaire de soi implique de pouvoir se vendre), à l'exception notable de Van Parijs (1995, p. 234, n. 4). Or il semble difficile de justifier un tel refus dans un cadre (libertarien) qui se structure autour de la notion de propriété et ne fait jamais référence à la dignité humaine. Si cette prise de position ne suffit certes pas à conclure sans appel possible que Van Parijs adopte une conception métaphysique de la liberté humaine, cela autorise, à tout le moins, à poser la question du statut que cet auteur accorde à la liberté. À noter que chez les libertariens de droite, Rothbard, en s'opposant lui aussi à la possibilité de l'esclavage volontaire (Rothbard 1982, p. 40-41), pose une difficulté comparable.

montrer que celles-ci s'accordent avec le fait d'affirmer que la liberté individuelle est leur unique valeur de référence.

D'une manière qui semble n'avoir jamais été abordée ou même relevée par les libertariens de gauche, la prise au sérieux de la propriété de soi comme condition de la liberté individuelle oblige donc à poser le problème de l'unanimité. L'articulation de la propriété de soi et de la redistribution des revenus s'avère ainsi être indissolublement liée au problème du *choix social libéral*⁴². Il semble important d'insister sur le fait que nous utilisons bien ici le terme « libéral », et non pas le terme « libertarien ». C'est que la difficulté que nous soulevons concernant la procédure de délimitation du champ des ressources externes chez les libertariens de gauche n'est qu'un cas particulier du problème que pose le choix social lorsqu'on refuse de réduire la liberté individuelle à ses conséquences en termes d'utilité collective. Toute théorie de la redistribution des revenus qui fait de la liberté individuelle un principe doit donc se confronter à l'unanimité à la fois comme problème et comme exigence.

CONCLUSION

Dans cette discussion critique de la place de l'entrepreneur dans le libéralisme de gauche, nous avons tenté de défendre trois thèses, qui sont évidemment très liées.

– Bien que les libertariens de gauche fassent rarement explicitement référence à la figure de l'entrepreneur, il serait bien difficile de ne pas reconnaître que leur théorie de la propriété est, de manière indissociable, une théorie des droits de l'entrepreneur sur la richesse qu'il crée. Ce n'est en effet que pour le cas de l'entrepreneur que la distinction qu'ils opèrent entre (a) les revenus du capital, (b) les revenus tirés de l'utilisation de ressources naturelles et (c) les revenus du travail *lui-même*, prend son sens plein. Et le seul fait de considérer que la distribution de la valeur des ressources

42. Dans un cadre qui ne relève pas du libéralisme de gauche (puisqu'il défend, contre toutes les formes de libéralisme, l'idée d'un « démembrement » de la propriété de soi), Kolm (2005) s'est confronté à cette difficile question du choix social libéral en élaborant une « théorie du choix social endogène ».

naturelles utilisées par les entrepreneurs suffit à garantir à chacun une liberté réelle d'agir dans la société montre à quel point le rôle prêté par les libertariens de gauche aux entrepreneurs est important.

– La critique classique qui accuse le libertarisme de gauche d'être incohérent (développée par Fried et Risse et très largement acceptée par la littérature – hors défenseurs du libertarisme de gauche, cela va de soi) repose sur une lecture erronée de cette position. Les libertariens de gauche parviennent à définir un espace qui ne soit ni libertarien de droite, ni égalitariste libéral. À cette occasion, nous avons tenté de montrer que leur volonté d'être reconnus comme faisant partie de l'égalitarisme libéral est un élément qui contribue à rendre leur positionnement difficilement lisible.

– La meilleure voie de critique du libertarisme de gauche se situe dans la mise en évidence de la présupposition d'un choix social qui devrait *déjà avoir été effectué*, mais qui n'est pas du tout thématiquement par les auteurs de ce courant. Or les difficultés que posent la question d'un choix social libéral⁴³ ne permettent guère de se satisfaire en l'occurrence d'une théorie qui demeurerait implicite.

RÉFÉRENCES

- ARROW, Kenneth J. 1963. *Social Choice and Individual Values*. 2nd ed. New Haven : Yale University Press.
- BOURDEAU, Vincent. 2006. « Les républicains du XIX^e siècle étaient-ils des libertariens de gauche ? L'exemple d'Auguste et de Léon Walras ». *Raisons politiques*, n° 23/3, p. 93-108.
- CHRISTMAN, John. 1991. « Self-Ownership, Equality, and the Structure of Property Rights ». *Political Theory*, vol. 19/1, p. 28-46 ; réédité in VALLENTYNE, Peter & Hillel STEINER (dir.). 2000b. p. 343-362.
- COHEN, Gerald A. 1995. *Self-Ownership, Freedom and Equality*. Cambridge : Cambridge University Press.
- DEMUJNCK, Geert. 2006. « Les libertariens de gauche et la question de l'héritage ». *Raisons politiques*, n°23/3, p. 127-143.
- DUMITRU, Speranta (dir.). 2006a. Numéro Spécial « Libertarisme de gauche ». *Raisons politiques*, n 23/2006. Paris : Presse de Sciences Po.
- , 2006b. « Steiner et la propriété des ressources génétiques ». *Raisons politiques*, n° 23/3, p. 145-162.

43. Sur ces questions on pourra justement se reporter à Kolm (2005).

- FRIED, Barbara. 2004. « Left-Libertarianism : A Review Essay ». *Philosophy & Public Affairs*, vol. 32/1, p. 67-92.
- . 2005. « Left-Libertarianism, Once More : A Rejoinder to Vallentyne, Steiner, and Otsuka ». *Philosophy & Public Affairs*, vol. 33/2, p. 216-222.
- GAMEL, Claude. 2004. « Comment financer l'allocation universelle ? La stratégie de Van Parijs (1995) en question ». *Recherches économiques de Louvain*, vol. 79/3, p. 287-315.
- GHARBI, Jean-Sébastien. 2013. « Philosophie économique, justice sociale et économie normative : remarques sur le rôle de Rawls ». *Cahiers d'économie Politique/Papers in Political Economy*, n° 65, p. 37-67.
- & Cléa SAMBUC. 2012. « Propriété de soi et justice sociale chez les libéraux ». *Cahiers d'économie politique/Papers in Political Economy*, n° 62, p. 187-222.
- GOSSERIES, Axel. 2006. « Libéralisme de gauche et hobbesianisme de gauche ». *Raisons politiques*, n°23/3, p. 47-67.
- GRUNEBAUM, James O. 1987. « Autonomous Ownership ». Chap. 7 de Grunebaum, *Private Ownership*, New-York : Routledge & Kegan Paul, p. 169-199 ; réédité in VALLENTYNE Peter & Hillel STEINER H (dir.). 2000b, p. 48-73.
- KYMLICKA, Will. 1990. *Contemporary Political Philosophy : An Introduction*. Oxford : Oxford University Press. Partiellement réédité in VALLENTYNE, Peter & Hillel STEINER (dir.). 2000b, p. 295-321 (édition citée).
- KIRZNER, Israël. 1978. « Entrepreneurship, Entitlement, and Economic Justice ». *Eastern Economic Journal*, vol. 4/1, p. 9-25 ; réédité in VALLENTYNE Peter & Hillel STEINER (dir.). 2000b, p. 191-213.
- KOLM, Serge-Christophe. 2005. *Macrojustice – The Political Economy of Fairness*. Cambridge University Press, Cambridge.
- . 2007. « Macrojustice : Distribution, transferts et impôts optimaux ». *Revue d'économie politique*, vol. 117/1, p. 61-89.
- LIPPERT-RASMUSSEN, Kasper. 2008. « Against Self-Ownership : There Are No Fact-Insensitive Ownership Rights over One's Body ». *Philosophy & Public Affairs*, vol. 36/1, p. 86-118.
- MAGNI-BERTON, Raul. 2006. « J'ai raté ma vie, à qui la faute ? Ou pourquoi il est encore utile discuter de l'éthique de la distribution ». *Raisons politiques*, n°23/3, p. 69-92.
- NARVESON, Jan. 2001. « Pure Libertarianism ». Papier présenté au colloque « Le libéralisme de gauche et ses critiques » organisé à l'Université de Toronto, le 26 mai 2002.
- NOZICK, Robert. 1974. *Anarchy, State and Utopia*. Oxford : Basil Blackwell.
- OTSUKA, Mickael. 1998. « Self-Ownership and Equality : A Lockean Reconciliation ». *Philosophy & Public Affairs*, vol. 27/1, p. 65-92.
- . 2003. *Libertarianism Without Inequality*. Oxford : Oxford University Press.
- . 2006. « Comment être libéral sans être inégalitaire ? ». *Raisons politiques*, n°23/3, p. 9-22.
- RAWLS, John. 1971. *A Theory of Justice*. Cambridge (MA) : Harvard University Press, (trad. fr. 1997).
- RISSE, Mathias. 2004. « Does Left-Libertarianism Have Coherent Foundations? ». *Politics, Philosophy and Economics*, vol. 3/3, p. 337-364.
- ROTHBARD, Murray. 1973. *For a New Liberty, the Libertarian Manifesto*. New York : Libertarian Review Foundation.
- . 1982. *Ethics of Liberty*. Atlantic Highlands, N.J : Humanities Press, (trad. fr. 1991).

- SEN, A. K. (1979), « Utilitarianism and Welfarism ». *Journal of Philosophy*, vol. 76/9, p. 463-489.
- STEINER, Hillel. 1977. « The Natural Rights to the Means of Production ». *Philosophical Quarterly*, vol. 27, n° 106, p. 41-49.
- , 1994. *An Essay on Rights*. Oxford : Blackwell.
- VALLENTYNE, Peter. 1999. « Le libéralisme de gauche et la justice ». *Revue économique*, vol. 50/4, p. 859-878.
- , 2000. « Introduction : Left-libertarianism – A primer », in VALLENTYNE Peter & Hillel STEINER (dir.), 2000b, p. 1-20.
- , 2007. « Libertarianism and the State ». *Social Philosophy and Policy*, vol. 24/1, p. 187-205.
- & Hillel STEINER (dir.). 2000a. *The Origins of Left-Libertarianism : An Anthology of Historical Writings*. New-York : Palgrave.
- (dir.). 2000b. *Left-Libertarianism and Its Critics : The Contemporary Debate*. New-York : Palgrave.
- , Hillel STEINER & Mickael OTSUKA. 2005. « Why Left-Libertarianism is not Incoherent, Indeterminate, or Irrelevant : A Reply to Fried ». *Philosophy & Public Affairs*, vol. 33/2, p. 201-215.
- VAN PARIJS, Philippe. 1995. *Real Freedom For All, What (If Anything) Can Justify Capitalism?*. Oxford : Oxford University Press.
- VROUSALIS, Nicholas. 2011. « Libertarian Socialism : A Better Reconciliation Between Equality and Self-Ownership ». *Social Theory and Practice*, vol. 37/2, p. 211-226.
- WHEELER, Samuel. 1980. « Natural Property Rights as Body Rights ». *Noûs*, vol. 14/2, p. 171-193 ; réédité in VALLENTYNE Peter & Hillel STEINER (dir.). 2000b, p. 228-246.